Recommandations à l'intention des ressortissants suisses au Burkina Faso Assistance en cas de crise

L'objet de cet aide-mémoire est de renseigner les ressortissants suisses sur les mesures et le comportement à adopter face à une situation de crise quelle qu'en soit la nature . Il peut s'agir de troubles de nature politique, civile ou militaire, de catastrophe naturelle.

Il explique comment maintenir le contact avec la représentation et vous donne des conseils sur la conduite à adopter en cas de difficulté.

Comment se comporter?

Face à une situation d'insécurité qui va s'aggravant il est recommandé de :

- Prendre assez tôt toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter d'exposer les personnes les plus vulnérables, le cas échéant évacuation anticipée des femmes et des enfants (départ avancé en vacances). Lors de tels départs, informer la représentation suisse de la durée présumée de l'absence, afin d'éviter que des recherches soient entreprises inutilement.
- Lorsque les désordres éclatent, rester au lieu de travail ou à la maison ; si l'on est en route, se rendre immédiatement chez soi ou au point de contact et d'information le plus proche.
- Respecter les instructions des forces de l'ordre et éviter les actions provocatrices, les discussions et remarques inutiles. Garder son calme afin de ne pas aggraver la tension et les crises.
- Ecouter la radio régulièrement afin d'être informé des évènements au jour le jour. En cas de crise des informations sont communiquées sur la station 102,5 FM de la radio nationale Ecouter également le réseau d'autres émetteurs européens en modulation de fréquence (RFI,BBC).
- Les renseignements concernant les développements de la crise peuvent être obtenus auprès du Bureau de Coopération Suisse, Agence Consulaire. En cas de crise, les numéros de téléphone importants seront communiqués sur le site de l'Agence consulaire.
- Préparer des provisions de ménage, telles que vivres, eau de table, médicaments. Veiller à disposer d'un véhicule en état de marche et d'une réserve de carburant pour vous transporter si nécessaire hors de la zone de danger.
- Reconnaissance des itinéraires : éviter les routes et endroits à grand trafic à destination des points de contact et d'information prévus à cet effet.
- Tenir prêts les documents de voyage et s'assurer de leur validité (passeports, visas, cartes d'identité/de séjour, certificats de vaccination, quelques photos-passeports, de l'argent liquide en devises, ainsi que du ravitaillement pour le cas où une évacuation s'avèrerait nécessaire.
- Maintenir les contacts avec d'autres compatriotes, les amis, les proches , constituer un réseau d'information, éventuellement se regrouper.

Que faire lorsque l'on se trouve confronté à un danger imminent ?

- S'efforcer de se mettre en sécurité afin de surmonter les moments les plus difficiles
- Garder son calme. Face à une situation de danger un comportement calme et réfléchi est votre meilleur compagnon. Evitez de vous exposer inutilement, protégez avant toute chose votre vie et celle de vos proches.
- Attendre à l'abri que les secours s'organisent et/ou que la sécurité s'améliore
- Informer dès que possible vos proches et la représentation suisse de votre situation, de la nécessité d'être aidé, de vos déplacements éventuels.
- Vous renseigner par tous les moyens sur les mesures prévues pour les communautés étrangères (regroupement, évacuation,)

Que peut faire la représentation suisse ?

La représentation suisse suit de près l'évolution de la situation. Le comité de crise est chargé d'émettre des recommandations à l'intention de la communauté suisse, relayé par le réseau des responsables de secteurs afin de maintenir le contact entre les ressortissants suisses et la représentation.

La représentation suisse tient un contrôle de ses ressortissants en fonction de leur localisation géographique. Pour cette raison il est indispensable qu'elle puisse disposer d'informations régulières et actualisées de la part de chacun.

La représentation suisse coordonne les mesures d'urgence et d'assistance avec les représentations diplomatiques européennes sur place, les forces de sécurité ainsi qu'avec le Département Fédéral des Affaires Etrangères à Berne. Au Burkina Faso elle est associée au dispositif en cas de crise de l'Ambassade de France. Elle veille à mettre en place, le plus souvent en étroite collaboration avec d'autres pays, les moyens logistiques de protection, d'assistance et de transport.

Les recommandations de la représentation suisse n'ont jamais un caractère contraignant. Quoiqu'il puisse advenir, il incombe à chacun de décider de son propre chef de la conduite à adopter, de décider de quitter ou non le pays et d'assumer ses propres responsabilités.